

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 5 AOÛT 2013

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le 5 août 2013 à 19 h, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre les projets de règlement n^{os} 1666, 1270-40, 1270-46 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les conseillers MM. Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. François Séguin.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon, la directrice générale M^{me} Manon Bernard, le directeur général adjoint M. Martin Houde ainsi que le conseiller M. Claude Beaudoin.

Le siège du district 7 est vacant.

Sont également présents :

Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance ainsi que le trésorier M. Marco Pilon.

À 19 h, le maire suppléant mentionne que le Conseil a adopté le 2 juillet 2013 le projet de règlement n^o 1270-40 ainsi que le 15 juillet 2013 les projets de règlement n^{os} 1666 et 1270-46. Il explique ensuite aux personnes présentes la nature de ces projets de règlement.

Projet de règlement n^o 1666 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et « Construction Roger Bilodeau inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux et de voirie ainsi que les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet « Place Marier » - Phase 1, y incluant tous les travaux connexes. »

L'objet du projet de règlement n^o 1666 est décrit dans le titre.

Projet de règlement n^o 1270-40 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n^o 1270 afin d'apporter certaines corrections ou modifications aux articles 4.7.1.3 et 6.6 ainsi qu'aux feuillets 5 de 17, 9 de 17, 12 de 17 et 16 de 17 de l'annexe III. »

L'objet du projet de règlement n^o 1270-40 est décrit dans le titre.

Projet de règlement n^o 1270-46 intitulé :

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour abroger le règlement numéro 1270-44 ».

L'objet du projet de règlement n^o 1270-46 est décrit dans le titre.

Par la suite, le maire suppléant invite les personnes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement à le faire.

Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur lesdits projets de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 06.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

François Séguin, maire suppléant

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier